



Communiqué de presse
23 janvier 2007

Programmes d'observance des firmes : un projet qui fait l'unanimité contre lui

Pourquoi le Ministre s'entête-t-il ?

Jeudi dernier 18 janvier 2007, le ministère de la santé a organisé une réunion de concertation avec les "partenaires concernés" sur le projet d'ordonnance gouvernementale concernant les programmes d'"aide à l'observance médicamenteuse" organisés par les firmes pharmaceutiques auprès des patients.

Le refus de ce projet a été unanime : associations de patients, ensemble des syndicats de médecins, syndicats de pharmaciens, d'infirmiers, Ordres professionnels, organisations de consommateurs, organismes mutualistes et d'assurance maladie, responsables d'institutions de santé publique, députés de la majorité comme de l'opposition, etc. De nombreuses autres voix individuelles ou collectives se sont également exprimées (lire document joint "*Nombreuses oppositions*"). Seuls Les Entreprises du Médicament (LEEM) et le Ministre de la Santé persistent à défendre ce projet.

Procédure raccourcie et inadaptée, concertation non prise en compte, tentative de passage en force, rarement un projet gouvernemental a entraîné des réactions de rejet aussi fortes et unanimes de l'ensemble des acteurs du système de soins.

Le Collectif Europe et Médicament s'étonne de l'attitude du ministre, qui persiste dans son projet, malgré l'opposition de l'ensemble de la société civile. Le Collectif demande que ce projet soit retiré.

► Le Collectif Europe et Médicament appelle les Sénateurs, lors de l'examen du projet de loi n°155 qui aura lieu mercredi 24 janvier 2007, à en rejeter l'article 29, relatif aux programmes d'"aide à l'observance", dans l'attente du vrai débat de société qu'exige la question fondamentale de l'intervention des firmes pharmaceutiques auprès des patients.

Le Collectif Europe et Médicament

23 janvier 2007



Créé en mars 2002, fort de plus de soixante organisations membres réparties dans douze pays de l'Union, le *Collectif Europe et Médicaments* est composé des quatre grandes familles des acteurs de la santé : associations de malades, organisations familiales et de consommateurs, organismes d'assurance maladie et organisations de professionnels de santé.

Contacts :

Pierre Chirac (pierrechirac@aol.com ; la revue Prescrire) ; Antoine Vial (europedumedicament@free.fr ; Coordination du Collectif)